CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE R[illegible]ONS

Séance du 13 janvier 2026

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260113-DELIB4-DE

Membres afférents au Conseil Municipal		part aux votes
15	13	10

Date de convocation : 7 janvier 2026

L'An Deux Mil Vingt Six le treize janvier à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy, Maire de PLÉSIDY.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, , Philippe GAUTIER, Jean Pierre PAUMIER, Thierry NEGARET, Mmes Sylvie COINT, Océane PINABEL, Christiane LE BARS, Valérie PERENNEZ, Andréa LE GAC

Absents excusés

Didier GEORGELIN qui donne procuration à Ronan ALLARD
Matthieu LE DINAHET qui donne procuration à Océane PINABEL
Hélène STEVENS qui donne procuration à Guy GAUTIER

Secrétaire de séance : Andréa LE GAC a été élue.

4. Projet d'aménagement du site du menhir de Cailouan – Demande de subvention Cœur de Bretagne

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le projet d'aménagement du site du menhir de Cailouan,
Considérant que le projet comprend la création d'un espace abrité léger et l'aménagement d'un parking,
Considérant que le coût prévisionnel du projet est estimé à 10 000 €,
Considérant le dépôt d'une demande de subvention auprès de l'association Cœur de Bretagne,
Après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'aménagement du site du menhir de Kailuan,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention, notamment auprès de Cœur de Bretagne,

Précise que le projet est envisagé pour l'année 2026, sous réserve de l'obtention des aides.

Adopté à l'unanimité

Secrétaire de séance

MAIRIE DE PLÉSIDY Côtes d'Armor

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le